

Dalila Bérenger

AVOCATE EN DROIT DE LA FAMILLE

Elle ne nous en voudra pas d'écrire qu'elle est entrée dans sa quarantième année de carrière. Durant tout ce temps, avec le même enthousiasme et une inusable transparence, elle aura décortiqué ce que la société compte d'amours perdues, de femmes sacrifiées, d'hommes meurtris et d'enfants en danger. Mais Dalila Bérenger sait faire la part des choses entre les dossiers qu'elle plaide et les causes qu'elle défend. Chez elle, chaque mot compte ; chaque sentiment est une émotion retenue. Elle ne se lamente jamais sur la dureté du monde ; elle lui tient tête et plaide avec l'éloquence du cœur. À la barre, en robe noire, dans son cabinet, en jupe sombre, c'est une femme qui en impose.

Le droit de la famille est une recherche de solutions, **pas un combat !**

Votre site vous présente comme une spécialiste du droit de la famille. C'est une métonymie du mot divorce ?

Je me suis spécialisée dans le droit de la famille depuis 1992 et, comme le veut l'usage, j'ai fait valider cette spécialisation par la profession. Mon site justifie de ma pratique et de mon grand intérêt pour cette question. Les divorces m'occupent beaucoup.

combat. On se trompe si on procède autrement ! Dans un divorce par consentement mutuel, ce sont les avocats et les époux qui constituent la procédure extrajudiciaire. L'avocat contribue à construire l'avenir des familles séparées, en lien avec les autres professionnels. Nous sommes, nous les avocats, des professionnels et des citoyens, acteurs sur le plan social.

Peut-on parler au sujet du divorce de simple formalité comme le font ceux qui s'en inquiètent ?

Le droit de la famille a beaucoup évolué. Du fait de la séparation qui se généralise en nombre : un couple sur deux se sépare. C'est un fait de société. Cette évolution a démarré dans les années soixante, avec l'émancipation de la femme favorisée par l'éducation et la maîtrise de la fécondité. Chacun a voulu valoriser son rôle dans la famille. La place de l'enfant, l'égalité homme-femme, la notion de paternité ont fait évoluer les rapports dans le couple. Les modes du vivre ensemble se sont diversifiés avec le

pacs ou le mariage pour tous. On constate que les gens veulent être acteurs de ce qui les anime. C'est positif même si ça ne concerne pas tous les couples.

Internet a permis d'accéder à une meilleure connaissance du droit. On ne veut plus être mis devant la décision du juge, mais participer à un processus de décision.

Le divorce est un fait de société courant, admis. Il se résout par consentement mutuel, devant un avocat qui « éclaire » cette décision prise par des gens assez responsables pour décider de leur choix. Le fait de ne plus passer devant le juge ne change rien en matière de divorce par consentement mutuel, mais renvoie à la responsabilité juridique, éthique des avocats et des notaires. Au contraire, cela lui dégage du temps.

Tout le monde privilégie la conciliation ?

Un divorce amiable est normalement moins onéreux qu'un divorce contentieux qui dure et épuise. La conciliation réduit les contraintes budgétaires, préserve une forme d'équilibre qui permet de divorcer à l'amiable, en toute transparence et loyauté.

Y a-t-il des réconciliations ?

Elles sont souvent engendrées par les difficultés économiques, comme la vente d'un bien immobilier. Une fois le divorce prononcé, le niveau de vie peut chuter. C'est particulièrement vrai pour les femmes exposées à des situations professionnelles où l'égalité avec



Mon engagement au sein de la Sauvegarde de l'Enfance ou du CIDFF m'ont beaucoup apporté.

Depuis 1992, le monde a changé.

Oui, et je souscris à l'obligation qui nous est faite de nous inscrire dans la formation continue, ce qui a été pour les avocats une révolution culturelle. À titre personnel, j'y ajoute un volet complémentaire sur la psychologie de l'enfant ou sur les difficultés du couple, sur la manière de régler à l'amiable les conflits. Je suis médiatrice et formée au droit collaboratif depuis plusieurs années.

Vous défendez la médiation ?

Les avocats ont choisi l'option du règlement à l'amiable des divorces. Le droit de la famille est une recherche de solutions, pas un

“ Nous sommes, nous les avocats, des professionnels et des citoyens. ”

les hommes est loin d'être acquise. Elles sont moins formées et investies dans des carrières plus fragiles. On a beau voter des lois, ces inégalités-là demeurent.

Les familles monoparentales rencontrent de vraies difficultés économiques et peuvent verser parfois dans la pauvreté aggravée par les pensions alimentaires impayées. Elles cumulent les difficultés.

“

Il faut tout faire pour que les parents restent parents.

Constatez-vous des différences de comportement entre homme et femme ?

Les hommes sont souvent plus démunis. Souvent, ils viennent accompagnés. Les couples perçoivent la précarité du lien matrimonial; ils savent qu'il est facile de sauter le pas du divorce, surtout si le quotidien est difficile à gérer à partir du moment où l'un des deux époux a annoncé sa volonté de partir.

Le divorce a aussi des conséquences psychologiques sur les parents, mais surtout sur les enfants. Je vois des parents qui ne forment plus un couple marital, mais qui savent préserver le couple parental. Cela évite de voir des enfants sacrifiés sur l'autel d'un conflit conjugal majeur, au prix d'enfants démolis, dévastés. Il arrive même que certains jeunes enfants fassent preuve d'une étonnante maturité et poussent leurs parents à écouter. C'est parfois bouleversant.

Il faut sortir de ce piège, prévoir le dispositif qui permette d'écouter et d'accompagner afin d'apprendre à gérer son chagrin. La médiation interdit d'accepter n'importe quoi qui puisse conduire à des troubles psychologiques ou psychiatriques, au recours à la violence ou aux addictions. Il faut tout faire pour que les parents restent parents.

Il n'est pas toujours de bon ton de dire que le divorce peut avoir de lourdes conséquences.

Je parlais de chagrin et de prise en charge psychologique. Une séparation peut renvoyer à son enfance et remuer des choses très profondes. Les gens peuvent entendre, doivent entendre. Je n'ai pas oublié ceux de mes clients qui ont préféré le suicide. Quand je rencontre des gens en pleine détresse, j'appelle un proche ou un médecin pour les alerter.

Il y a des tas de moyens de se faire aider pour éviter les drames. Trente femmes sont mortes récemment, victimes de violence; 115 l'an dernier et ce malgré tout ce qui a été mis en œuvre. C'est une cause nationale sans fin et qui est loin d'être résolue. Ce sont des femmes qui meurent sous les coups de quelqu'un! Le moment d'après la séparation est périlleux, car il signifie: voilà, c'est fait! Certes, il y a des ordonnances de protection; elles sont difficiles à mettre en œuvre. Certes, il y a des foyers comme la Parenthèse, mais la question du logement reste cruciale car elle permet de partir.

Et quand on n'est pas marié ?

Au plan psychologique, la démarche est la même; au plan juridique, on conclut aussi des accords, sinon le juge tranche. Je remarque qu'on n'a pas le même débat sur les reproches qu'on peut se faire. Parfois, on assiste même à des procédures où les enfants ont l'occasion d'exprimer des sentiments sur le lien conjugal dont l'absence peut être ressentie comme un manque. Il faut aider les parents à distinguer le conjugal et le parental pour épargner les enfants, leur permettre de vivre une enfance pas trop abîmée.

Le droit et l'avocat priment au final ?

Tout est question d'éthique. Aux avocats d'être sérieux dans leur approche, respectueux des personnes, soucieux de l'équilibre qui doit persister entre les époux. Il m'est arrivé de refuser de valider des accords que j'estimais déséquilibrés et d'inviter à la réflexion. Il faut faire confiance à la procédure. Elle sait de quoi elle parle. Celui qui pratique le droit de façon répétée et respectueuse de la déontologie sait accompagner les personnes. Ma responsabilité est de veiller aux équilibres, parfois de protéger les personnes, emportées par la passion, d'elles-mêmes.

Reste que les couples sont pressés, ils veulent que le divorce soit prononcé rapidement, quitte à surseoir à des conséquences auxquelles ils seront confrontés par la suite. Nous devons les mettre en garde contre la loi du plus fort, contre l'emprise psychologique.

Comment faites-vous pour tenir ?

Il faut avoir une colonne vertébrale qui construit toute une vie et vous donne un bon équilibre, se sentir utile, avoir le souci de l'autre. Mon engagement au sein de la Sauvegarde de l'Enfance ou du CIDFF m'ont beaucoup apporté. Ils permettent de travailler ensemble, d'échanger sur nos pratiques. Je suis très attachée au Relais Parents/enfants où nous accompagnons des enfants pour qu'ils rencontrent leur parent incarcéré. Ils vont mieux; ils sont heureux. Ça réduit la récurrence. Des groupes de parole nous permettent d'échanger sur « Comment être parent, même en prison ». Vous n'imaginez pas le travail accompli par l'administration pénitentiaire et le SPIP pour préparer la sortie de prison.

Quelle est votre force de conviction ?

Il faut aimer les gens. (long silence)

Propos recueillis par Alain Gilbert